

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/372
Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Séance du mercredi 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 14 décembre 2023, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 25

Excusés

représentés : 10

* Arrivés à 18h45 au cours de la présentation de la motion relative aux hausses successives des tarifs des transports d'Ile-de-France

** A quitté la séance à 20 h 30 avant le vote du point n°6 inscrit à l'ordre du jour

***A pris part au vote d'une partie des points inscrits à l'ordre du jour avant d'être représenté par E. Couturier

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Sofiane Seridji*, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Claudine Cordes, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Séverin Yapou, Dounia Lebig, Pierrick Brousseau, José Peres***, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand, Claude Stillen**

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Sofiane Seridji, Souad Medani à Serge Mercieca, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Nicolas Fené, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Nouredine Siana à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Josiane Berrebi, Jérémy Kawouk à Gilles Melin, Christian Amar Henni à Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
20 décembre 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/372

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et D2312-3,

VU le document d'orientation budgétaire transmis au Conseil municipal,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 12 décembre 2023,

APRÈS DELIBERATION

PREND ACTE de la présentation des orientations budgétaires générales du budget 2024, telles que précisées en annexe à la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 28 DEC. 2023

Publié le : 28 DEC. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR
ET 3 VOIX CONTRE
(C. Tisserand, C. Stillen, L. Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2023/



ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023/372 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2023

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Temps important de la préparation budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), constitue un moment essentiel de la vie de notre collectivité et précise les principales orientations de l'exécutif local pour le budget à voter. À cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Il doit être examiné dans les deux mois précédents le vote du budget.

Pour servir ce présent ROB, il est proposé de l'articuler selon deux axes :

- ✓ Présentation du ROB au vu du contexte national et du projet de loi de finances 2024,
- ✓ Présentation des orientations budgétaires 2024 de notre ville au vu de ce contexte.

I. Le contexte national

La croissance de l'économie française serait limitée à 0,8% en 2023, soit un peu moins que le 1,0% prévu par le gouvernement. En 2024, elle rebondirait à 1,2%. Si la croissance reste soutenue par la demande intérieure, elle est en revanche plombée par le commerce extérieur, dont le déficit a battu un record en 2022. Ce déficit, dû pour plus de la moitié aux prix élevés de l'énergie, entraîne un « besoin de financement actuel de la nation », qui est « à un niveau historiquement élevé, comparable à celui du deuxième trimestre 2020, au moment du premier confinement, ou à celui de 1982, avant le tournant de la rigueur », pointent les chercheurs. Enfin, on s'attend à une remontée du chômage (qui a diminué depuis la crise sanitaire), qui devrait passer de 7,2% actuellement à 7,9% à la fin 2024, « avec la baisse de l'apprentissage et la hausse de la durée du travail ». Actuellement, le marché de l'emploi surprend par sa vigueur, avec un million d'emplois créés en France depuis 2019.

L'inflation restera élevée en France jusqu'à la fin de 2023, oscillant entre 5,5% et 6,5% pour l'année 2023, et devrait refluer ensuite aux alentours de 3% pour l'année 2024, selon l'OFCE dans ses perspectives économiques. Conséquence de cette hausse des prix, le pouvoir d'achat des ménages devrait baisser de 1,2% entre 2022 et 2024, projette l'Observatoire français des conjonctures économiques. En effet, « la hausse des salaires nominaux n'est pas suffisante pour compenser la hausse de l'indice des prix à la consommation », entraînant une baisse du pouvoir d'achat « malgré les mesures fiscales déployées » par le gouvernement comme la réduction de la taxe d'habitation ou la suppression de la redevance audiovisuelle. En conséquence, « un découplage apparaît entre d'un côté, le comportement des entreprises qui investissent, restockent et embauchent, et de l'autre des ménages qui réduisent leurs consommations et leurs investissements pour faire face à leur baisse de pouvoir d'achat

La dette publique au sens de Maastricht augmente de 63,4 Md€ et s'élève à 3 013,4 Md€. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle augmente de 0,7 point par rapport au quatrième trimestre 2022 et s'établit à 112,5 %.

II. Les principales orientations du budget 2023

À l'instar du budget 2023, le projet de budget 2024 sera fortement impacté par le coût sans précédent des dépenses énergétiques ainsi que par la poursuite de l'inflation dans de nombreux domaines.

Pour mémoire, nos principaux engagements et nos priorités pour ce mandat sont maintenus dans la mesure du possible à savoir :

- ✓ Maintenir un haut niveau de service public,
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010),

2023/

- ✓ Garantir un soutien financier aux acteurs associatifs,
- ✓ Maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique tout en revoyant le plan pluriannuel d'investissement au regard de l'impact de la crise énergétique,
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale tout en garantissant un service de qualité.

Dans un environnement financier et économique de plus en plus contraint, il conviendra d'arbitrer chaque euro de dépenses publiques pour ne pas pénaliser nos concitoyens.

1. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Les recettes de fonctionnement :

La projection des recettes réelles de fonctionnement, montre une légère augmentation de 1,3% par rapport à l'exécution du budget 2023 soit une augmentation inférieure à l'inflation.

Recettes réelles	CA 2023*	Prévision du BP 2024	Evol BP/CA
Produits des services	2 350 000 €	2 400 000 €	2,1%
Impôts et taxes	28 521 463 €	29 340 000 €	2,9%
Dotations et subventions reçues	7 990 000 €	7 641 894 €	-4,4%
Autres produits de gestion	300 000 €	300 000 €	0,0%
Produits exceptionnels (hors cessions immobilières)	65 000 €	65 000 €	0,0%
<i>produits financiers</i>			
Assurance Personnel	285 000 €	280 000 €	-1,8%
Total recettes réelles	39 511 463 €	40 026 894 €	1,3%

CA*compte administratif provisoire

1. La fiscalité :

Les prévisions de ces principales recettes de ce chapitre :

- ✓ **Le produit de la fiscalité directe** (compensation de la taxe d'habitation avec les taxes foncières) est évalué à 20 M€. La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux de taxes foncières. Nos taux communaux resteront inchangés depuis 2010. La hausse sur cette recette provient de la revalorisation des bases votée par le Parlement comme indiqué dans les mesures du PLF 2024. Ainsi, après une progression forfaitaire des bases de +7,1% en 2023, le coefficient qui serait appliqué en 2024 s'élèverait à 1,045 soit une augmentation des bases de +4,5%.
- ✓ **Les taux d'imposition**

Les taux des taxes foncières sont maintenus au même niveau qu'en 2023 (identiques depuis 2010 pour la fiscalité des ménages, sans hausse de taux).

2023/

Nature de la taxe	Taux 2024	Taux 2022
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	29,32%	29,32%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,11%	39,11%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%

Les taxes directes (taxes foncières) représentent 65 % du produit des taxes et impôts et 48 % des recettes réelles de fonctionnement.

- ✓ L'attribution de Compensation (A.C.) versée par notre agglomération : son montant a été figé à 6 484 926 €.
- ✓ Le fonds de Solidarité Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) Il s'agit d'un fonds prélevé sur la fiscalité des villes les plus riches et redistribués aux villes dont les critères sociaux et fiscaux sont plus faibles. Pour la ville, il devrait se situer au même niveau (1,2M€) que sur l'exercice 2023. Tout comme en 2023, le PLF 2024 n'indique pas de nouvelle modification, l'enveloppe du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile de France) est donc envisagée stable à 350 M€ au niveau national.
- ✓ Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) dont la prévision est de 133k€ devrait se stabiliser par rapport à l'exercice 2023. Ce fonds a fortement baissé ces dernières années puisque notre agglomération avec les villes membres sont devenues contributrices et bénéficiaires du dispositif. Le solde reste positif sauf si les critères financiers sont défavorables.
- ✓ Les recettes du marché alimentaire devraient se stabiliser à hauteur 320 000€.
- ✓ Les taxes additionnelles aux droits de mutation connaissent une baisse importante depuis 2023 passant de 1,1M€ en 2022 à moins de 750 000€ en 2023 au regard de la chute brutale du marché immobilier. Le marché immobilier reste incertain et cette recette pourrait donc baisser à nouveau.

2. Les dotations de l'Etat et autres financeurs :

- L'article 56 du PLF 2024 intègre l'augmentation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement (DGF). L'enveloppe passe ainsi de 26 931 362 549 € en 2023 à 27 151 362 549 € en 2024. Les 220 M€ supplémentaires ont pour objet de financer la hausse de la péréquation verticale des communes (DSR et DSU) ce qui était, jusqu'à aujourd'hui, le rôle de l'écrêtement de la dotation forfaitaire, et d'abonder à hauteur de 30 M€ la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI. Pour 2024, le Gouvernement reconduit la suspension de l'application de l'écrêtement. Cette exonération est prévue à l'article 56 du Projet de Loi de Finances pour 2024. La dotation forfaitaire de la dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) dont la prévision s'établit à 3,1M€ devrait rester stable par rapport à 2023.
- Pour le PLF 2024, l'abondement de la DSU est fixé à 90 M€ (comme en 2023) et la DSR sera abondée de 100 M€ (contre 200 M€ en 2023). La dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) devrait s'établir à 1,3M€ contre 1,23M €, soit une hausse de + 5,7%.

2023/

- L'article 24 du PLF 2024 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais également les variables d'ajustement qui permettront de financer l'enveloppe normée. Les variables d'ajustement participent au financement des autres mesures de l'enveloppe normée. Le périmètre reste très fluctuant au gré des lois de finances, ces dernières évoluant presque tous les ans. Le bloc communal n'est cette année pas épargné. Il se verrait mis à contribution via sa DC RTP et le FDPTP, tout comme pour les Départements.

3. Les produits du domaine :

Les produits du domaine devraient rester stables par rapport à 2023. Il est prévu de travailler sur une réforme des quotients pour mieux intégrer les effets de l'inflation sur les seuils des quotients familiaux pour amortir les effets de l'inflation. De plus, un travail est en cours sur les accueils de loisirs pour harmoniser les tarifs notamment sur les tranches supérieures dont les prix restent plus élevés.

4. Les autres recettes :

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'Etat (Emplois aidés), la Région et le Département. Ces recettes seront en baisse par rapport à 2023 du fait notamment de la décision départementale de geler ses financements publics pour le fonctionnement des actions en partenariat avec les villes. Cette décision pourrait faire perdre plus de 250 000€ à la Ville.

II. Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses réelles	CA 2023*	BP 2024 (projection)	Evol CA/BP
Charges de personnel	25 290 000 €	25 795 800 €	2,0%
<i>Charges à caractère général</i>	9 975 000 €	10 100 000 €	1,3%
Autres charges de gestion courante	2 424 377 €	2 424 377 €	14,3%
Charges financières (intérêts dettes+trésor)	790 000 €	945 000 €	19,6%
Autres fonds	251 717 €	251 717 €	2,7%
Charges exceptionnelles	65 000 €	65 000 €	36,4%
Total dépenses réelles	38 796 094 €	39 581 894 €	2,0%

*CA 2023 PROVISoire

1. Les charges de personnel

Malgré la hausse nécessaire sur la rémunération des agents afin de tenir compte de l'inflation, le budget de la masse salariale des agents de la Ville a été contenu à +2,1% entre 2022 et 2023, Entre ces deux exercices, la masse salariale de la Ville a connu une progression de 0,5M€. Pour 2024, la prévision des charges de personnel est en hausse de +2% et s'établit, en prévision à 25,79M€.

2023/

L'évolution de la masse salariale progresse structurellement chaque année en fonction du glissement vieillesse technicité (GVT) et résulte aussi des choix de gestion de la collectivité (intégration du multi accueil Menthe et Grenadine en DSP auparavant, avancement de grade, promotion interne) mais également d'obligations réglementaires (organisation d'élections, versement de la NBI, des astreintes, des heures supplémentaires ...) et des mesures nationales. La ville au travers du personnel municipal s'attache à une amélioration permanente de la qualité des services rendus. Elle mène une réflexion constante sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite et accroît la polyvalence afin d'assurer le service public tout en limitant les coûts supplémentaires.

La gestion des ressources humaines menée par la ville repose sur :

- Une politique sociale,
- Un environnement réglementaire et statutaire contraint,
- Les effectifs du personnel.

Les premières mesures connues pour l'année 2024

- Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 attribue 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette disposition représente 248 000 € en sus sur le budget 2024.
- Le smic horaire pourrait augmenter de 1,7 % au 1^{er} janvier 2024. La confirmation est prévue à la fin du mois de décembre 2023 soit + 26 668 €
- La refonte de la géographie prioritaire, qui définit les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2024 entraîne le versement d'une prime NBI pour les agents travaillant au sein de ces quartiers : + 54 000 €
- Elections professionnelles européennes nécessitant du personnel communal : + 29 000 €
- Prise en charge des abonnements transport revue à la hausse : selon le décret n°2023-812 du 21 août 2023, afin de contrer la hausse des coûts liés au transport et favoriser les déplacements en transports collectifs, le taux de prise en charge minimum des abonnements transport passe de 50 à 75 % au 1^{er} septembre 2023 avec un impact sur 2024.

Les mesures à surveiller

Les cotisations patronales et notamment la CNRACL

Dans une réponse ministérielle du 27 juillet 2023, le gouvernement précise que le taux de la cotisation sera réévalué d'un point. La part patronale sera alors de 31,65 %.

Les décrets mettant en œuvre cette mesure sont toujours attendus. Le gouvernement s'est engagé dans cette dernière à compenser l'impact de la revalorisation de la cotisation CNRACL. Cette compensation pourrait « passer par une augmentation, en loi de finances, de la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités territoriales, ainsi que des crédits versés aux hôpitaux dans le cadre de la loi de financement sociale ».

Il convient aussi de surveiller l'évolution de vos taux de cotisations patronales qui peuvent évoluer au 1^{er} janvier 2024 concernant les accidents de travail.

Éléments concernant les effectifs de la ville

Les effectifs du personnel

Au 1^{er} janvier 2024, au tableau des effectifs, la commune compte 562 agents titulaires et contractuels sur des postes permanents (assistantes maternelles comprises).

A ces effectifs, il faut ajouter 34 emplois aidés et apprentis (10 contrats PC, 1 contrat adulte relais, 12 volontaires service civique et 9 apprentis).

Fonctionnaires et contractuels

	En 2022	En 2023	En 2024
--	---------	---------	---------

2023/

Catégorie A	46	51	46
Catégorie B	38	49	50
Catégorie C	490	464	466
TOTAL	574	564	562

Sont inscrits dans la catégorie A (2 postes hors catégorie) et en catégorie C (22 postes d'assistantes maternelles hors catégorie).

Les effectifs comptent 114 agents contractuels sur des postes permanents. Le tableau des effectifs fait apparaître 38 postes vacants dont certains seront pourvus courant 2024.

Depuis quelques années, la ville recrute de jeunes apprentis de 16 à 25 ans pour une première expérience professionnelle en lien avec une formation choisie. Les agents municipaux sont motivés pour transmettre alors leur savoir-faire.

Services : garage, Atelier Santé Ville, ATSEM, ressources humaines, comptabilité, cuisine centrale.

Depuis 2012, la ville de Ris-Orangis a répondu positivement au dispositif des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi en recrutant des personnes touchant le RAS ou des ARE (chômage). L'embauche permet à des personnes d'avoir un emploi avant de partir à la retraite ou de reprendre une vie sociale.

Services : sports, office, entretien.

Depuis octobre 2021, la ville a recours aux Services civiques : les volontaires engagés impulsent des actions de transversalité, de fraternité intergénérationnel (l'ensemble des volontaires aident lors de journées événement).

Missions : lutte contre la fracture numérique, lutte contre l'isolement des personnes âgées, relation citoyenne, culturel, ciné débat, pause lecture dans les écoles, PADM...

Apprentis

H	F
4	5
TOTAL 9 apprentis	

Emplois aidés (PEC)

H	F
3	8
TOTAL 11 Contrats PEC	

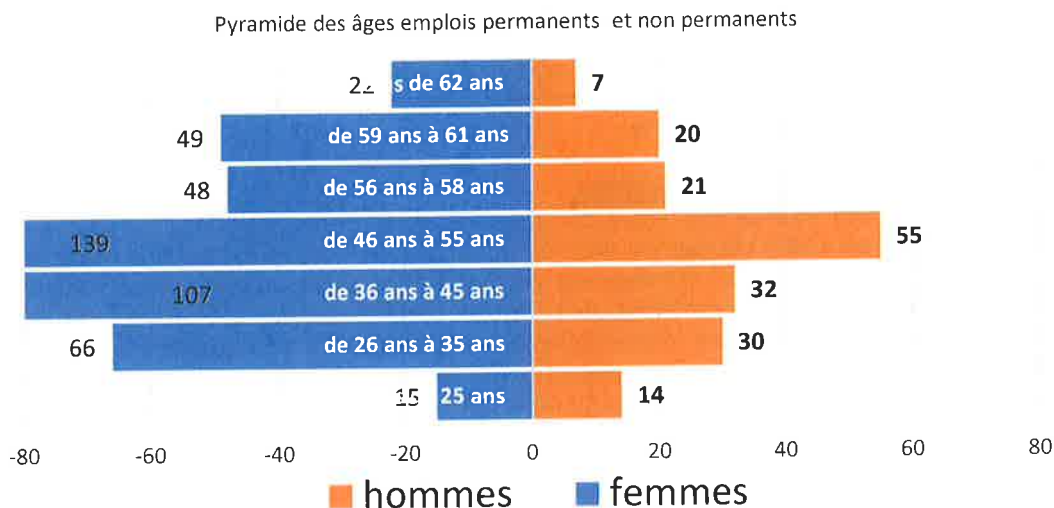
Services civiques

H	F
3	9
TOTAL 12 emplois de volontaires	

La répartition des agents par âge et sexe

Les objectifs Repérer les phénomènes de vieillissements
 Disposer d'une photographie de la répartition hommes/femmes par âge
 à une date donnée

2023/



14 agents de la commune sont partis en retraite l'année 2023. L'âge moyen de départ en retraite des agents pour l'année N est : 62.71

En 2024 déjà 16 agents ont demandé un départ en retraite.

2. Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante

Le chapitre des charges à caractère général recense les crédits d'interventions des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses (fluides, prestations de service, téléphone, affranchissements, assurances, entretien, maintenance, transports, etc..) du fonctionnement courant de la Ville.

Ce chapitre est fortement soumis à l'inflation et cette dernière est plus ou moins importante selon le type de dépenses.

En 2022 et 2023, le principal poste en hausse sur ce chapitre concerne les dépenses énergétiques au regard de l'inflation mondiale sur ces dépenses. Ces fortes hausses ont eu pour conséquence de diminuer fortement notre capacité d'autofinancement. Pour autant, de nombreuses mesures de sobriété énergétique ont permis d'amortir ces hausses. La consommation sur le gaz (chauffage) et électricité a diminué de plus de 20% entre 2022 et 2023. Cette baisse de consommation n'a pas empêché une hausse de la dépense puisque les tarifs de l'énergie ont connu une hausse entre +400% pour le gaz et +100% pour l'électricité.

D'autres postes continuent de connaître une hausse sur ce chapitre. Ainsi, les dépenses d'assurance risquent à nouveau d'augmenter après une forte hausse de +170 000€ (bâtiments et flotte automobile) en 2023. La faible concurrence sur ce secteur ne nous permet pas de réduire cette dépense obligatoire.

Les dépenses alimentaires sont aussi en forte hausse avec l'inflation. Malgré l'adhésion au groupement de commandes de notre agglomération GPS, le nouveau marché de denrées alimentaires devrait augmenter à nouveau de + 25%. Nous continuerons de travailler sur la diminution du gâchis alimentaire pour limiter cette hausse tout en répondant à un enjeu écologique important. D'autres postes sont en hausse (transports scolaires, fournitures, papiers, maintenances, licences informatiques etc.)

Néanmoins nous essaierons de contenir ces hausses par la baisse sur d'autres postes de dépense.

La prévision sur les charges à caractère général sera de maintenir le même budget que le compte administratif prévisionnel autour de 10M€ par rapport au Budget Primitif 2023.

2023/

3. **Les autres charges de gestion** intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS. La Ville fait le choix malgré la baisse des moyens de maintenir le niveau de subventionnement aux associations pour soutenir les actions de nos associations indispensables à la cohésion sociale, sportive et culturelle.

4. **Les intérêts de la dette :**

Au regard de la forte hausse des taux d'intérêts, ce poste de dépenses connaîtra pour la seconde année une hausse. Cette hausse est estimée à + 165 000€ pour le budget 2024. Elle est liée à la hausse importante des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Ainsi, environ 25% de notre dette est indexée sur les taux variables qui suivent l'évolution des taux sur les marchés financiers. Malgré cela, cette hausse reste limitée puisque la majeure partie de notre dette est figée sur des taux fixes négociés sur des taux bas. Néanmoins, les emprunts contractés sur 2023 à taux fixe ou sur taux de livret A impactent la charge de la dette. Les prochains emprunts resteront sur des taux importants. Nous poursuivrons notre gestion active de la dette pour impacter le moins possible nos charges de fonctionnement. Le poids des charges financières reste néanmoins inférieur à la moyenne des collectivités locales.

La structure de la dette

Eléments de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Dette globale	32 208 321 €	31 576 702.02 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.95 %	* 1.93 %
Son taux moyen avec swap s'élève à :	* 2.96 %	* 1.93 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11.69 ans	11.84 ans
Sa durée de vie moyenne** est de :	6.17 ans	6.33 ans

*La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

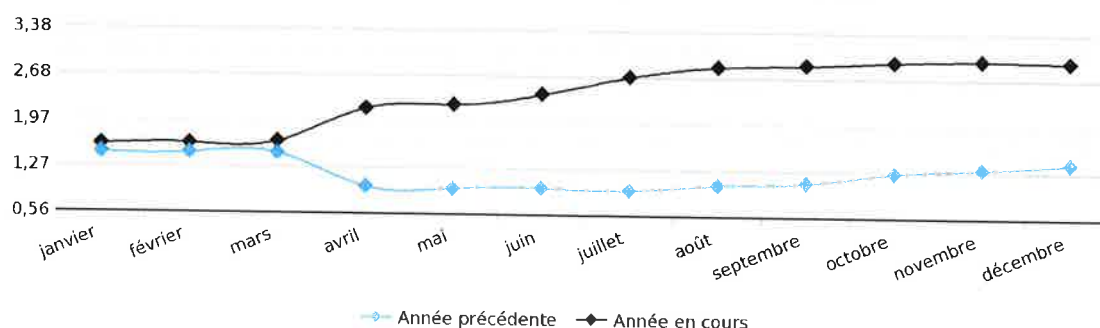
**Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Répartition de la dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	22 310 177 €	69,29 %	1,96 %
Variable	7 936 827 €	24,64 %	4,75 %
Livret A	1 906 315 €	5,90 %	3,68 %
Barrière	55 002 €	0,17 %	3,69 %
Ensemble des risques	32 208 321 €	100,00 %	2,96 %

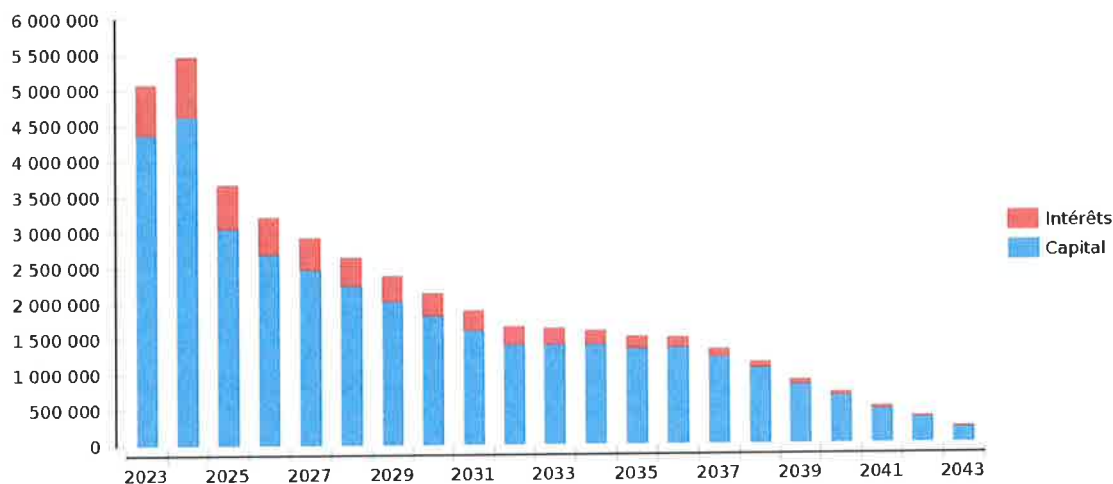
Évolution annuelle du taux moyen avec dérivés (%)



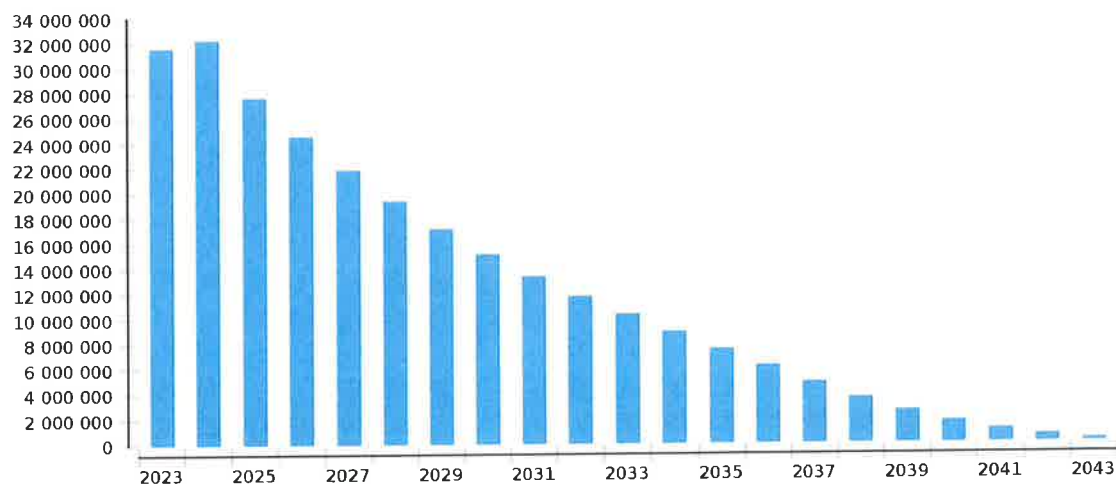
2023/

Profil d'extinction

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



5. L'autofinancement

La contraction de nos recettes et la forte hausse de nos dépenses de fonctionnement réduisent fortement notre capacité d'autofinancement. Les collectivités locales sont soumises à un effet ciseau.

Notre autofinancement s'est dégradé sur l'exécution de l'exercice 2023 autour de 1 M€ avec l'intégration des dépenses supplémentaires (hausse du point d'indice etc.). L'autofinancement sur l'exercice 2024 sera donc faible. Dans cet autofinancement, nous retrouvons la dotation aux amortissements, source de financement pour la section d'investissement, cette dotation est en stagnation autour de 850 000€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2023/

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Les orientations budgétaires sur la section d'investissement seront impactées par la baisse importante de notre autofinancement mais nous veillerons à compléter cette baisse avec la recherche de financements externes.

1. Les recettes d'investissement :

Dans le PLF 2024, L'État renforce son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « **fonds vert** ». Celui-ci s'établit désormais à 2,5 Md€. Parmi les priorités, la rénovation des écoles. Afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, « l'objectif de verdissement » des dotations est renforcé pour atteindre près de 0,5 Md€ soit 25% de l'enveloppe globale. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru pour la dotation de soutien à l'investissement local (de 25 % à 30 %). Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites pour un montant de 2 Mds€ réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID). La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 M€. Dans ce cadre, la Ville a pu bénéficier en 2023 de 2 enveloppes du fonds vert :

- ✓ La rénovation du gymnase de la Ferme du temple pour 735 000€
- ✓ La rénovation de l'école de la ferme du temple pour 491 000€

Par ailleurs en 2022, la ville a reçu une notification dans le cadre du plan de relance de l'Etat pour la renaturation de l'axe Seine pour un financement à hauteur de 1M€.

Les autres ressources proviennent principalement :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, estimé à 900 000 €.
- du versement au titre de la taxe d'aménagement, estimé à 350 000 €.
- des subventions de la Région estimées à 400 000 € notamment la recherche de financement du fonds friches.
- des dotations des amendes de police estimées à 70 000 €.
- d'un autofinancement estimé à 0,8M€.
- du produit des cessions d'immobilisations estimé à 1,3M€.
- d'une ligne d'emprunt limitée à définir au regard de l'encours global.

2. Investissements et Projets Structurants : Identification des investissements prioritaires malgré les contraintes budgétaires.

Au regard des projets arrivés à maturité et entrant dans une phase opérationnelle, le niveau des dépenses d'investissement restera important en 2024 malgré la baisse de notre autofinancement. Notre capacité à capter des financements externes en présentant des projets suffisamment prêts et répondant aux objectifs de la bifurcation écologique nous permet de maintenir une large programmation.

Les principales orientations en dépenses d'investissement pour le budget 2024 reposent sur plusieurs opérations dont :

- La réhabilitation du gymnase de la Ferme du Temple (étude et maîtrise d'œuvre)
- La réhabilitation du futur site du CTM (Maîtrise d'œuvre et début des travaux)
- La rénovation énergétique et la connexion au réseau de la géothermie pour l'école de la ferme du temple
- La création d'une cour Oasis à l'école Orangis
- La programmation des premiers travaux pour le parc de la Theuillerie
- La programmation d'une nouvelle Halle de Tennis
- La création d'un nouveau terrain multisports sur le plateau de Camus
- La poursuite des études pour la rue-jardin
- La réalisation des dernières études pré-opérationnelles pour la renaturation des berges de seine
- La phase APD de la maison de la Seine

2023/

Certaines opérations sont reportées du budget 2023 sur le budget 2024 avec leurs financements (subvention etc.). On retrouve notamment :

- La réhabilitation de la halle Freyssinet,
- La poursuite des travaux du nouveau RAM,
- Diverses études urbaines sur les friches (Bledina, hérons cendrés, etc...),
- Diverses acquisitions.

2023/

